



1188 Gimel, le 28 novembre 2025

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2026 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 12 décembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93 a) et au Règlement du Conseil communal (art. 17) du 27 mars 2015, la Municipalité vous soumet pour étude et approbation, le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2026.

Considérations générales

C'est la première année que le budget est présenté sous sa nouvelle forme comptable MCH2⁽¹⁾. L'objectif est de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes du secteur public. Cela permettra d'offrir une vision de la situation financière qui soit plus conforme à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Elle respecte également les principes comptables suivants : produits bruts, continuité, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes. Toutefois, le canton de Vaud a renoncé à réévaluer le patrimoine financier mentionné à l'actif du bilan.

Pour une meilleure transparence, les comptes 2024 ainsi que le budget 2025 ont été convertis en MCH2⁽¹⁾. Pour une majorité des comptes, il s'agit d'une transformation compte pour compte. Cependant, dans quelques cas, un compte MCH1⁽²⁾ se transforme en plusieurs comptes MCH2⁽¹⁾ et la comparaison devient plus compliquée.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Le passage au MCH2⁽¹⁾ engendre les nouveautés principales suivantes pour les communes vaudoises :

- Un plan comptable, une classification par nature et une classification fonctionnelle, cette dernière en lieu et place de la classification administrative prévue par le PCV⁽³⁾, plus détaillées et harmonisées avec celles de la Confédération, des cantons et des autres communes ;
- Un compte de résultats à deux niveaux, faisant notamment la distinction entre résultat opérationnel et résultat lié à des charges et des revenus de nature extraordinaire ;
- Un compte des investissements et un tableau des flux de trésorerie pour toutes les communes;
- Une comptabilisation des immobilisations conforme aux durées d'utilisation économique ;
- Une annexe aux comptes nettement enrichie contenant, entre autres, un tableau des titres et participations, un tableau sur l'état du capital propre et un tableau des immobilisations.

Le principe fondamental de l'image fidèle est actuellement fixé à l'art. 3 al. 1 RCCom⁽⁴⁾. Pour les communes vaudoises, plusieurs nouveautés par rapport à MCH2⁽¹⁾ découlent de l'application de ce principe :

- L'amortissement des immobilisations doit se conformer à la durée d'utilisation économique.
- Les amortissements supplémentaires et les attributions aux préfinancements doivent être pratiqués de manière uniforme et transparente.
- Un tableau complet des flux de trésorerie doit renseigner sur l'évolution des liquidités, sur les opérations d'investissement et sur les mesures prises en matière de financement externe.
- Des comptes de régularisation affectant le compte de résultat doivent être utilisés pour délimiter de manière cohérente les charges et les revenus entre les exercices comptables.
- L'annexe aux comptes annuels doit informer sur les principes comptables utilisés pour évaluer et délimiter. Elle doit également commenter les principaux postes du bilan et du compte de résultats. Enfin, elle doit fournir des informations détaillées concernant, entre autres, le capital propre, les immobilisations, les engagements conditionnels, les titres et les participations.

Selon le principe de l'image fidèle, le patrimoine financier devrait être évalué à sa valeur vénale et des provisions devraient pouvoir être constituées. En conformité avec la pratique de l'Etat de Vaud, la base légale s'appliquant aux communes vaudoises déroge à ces deux dispositions du Manuel MCH2⁽¹⁾ de la CDF⁽⁵⁾. Les communes vaudoises ne sont donc pas autorisées ni à revaloriser leur patrimoine financier, ni à constituer des provisions.

1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération

2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération

3) Plan comptable vaudois

4) Règlement sur la comptabilité des communes

5) Conférence des directeurs cantonaux des finances

6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Résumé des principaux changements :

La terminologie:

MCH1	MCH2
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Compte d'exploitation	
Classification administrative	Classification fonctionnelle
Amortissements	Amortissements planifiés/non planifiés
Actifs/passifs transitoires	Actifs/passifs de régularisation
Fonds alimentés par des recettes affectées	Financements spéciaux
Fonds de réserve	Fonds
	Préfinancement/amortissements supplémentaires
	Réserve de politique budgétaire

La classification fonctionnelle:

MCH2	MCH1
0 Administration	1 Administration générale
1 Ordre et sécurité publics, défense	2 Finance
2 Formation	3 Domaines et bâtiments
3 Culture, sport et loisirs, église	4 Travaux
4 Santé	5 Instruction publique et cultes
5 Prévoyance sociale	6 Police
6 Trafic et télécommunications	7 Sécurité sociale
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 Services industriels
8 Economie publique	
9 Finances et impôts	

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Classification fonctionnelle plus détaillée MCH2⁽¹⁾

Fonction	Désignation	Fonction	Désignation
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6	TRAFIG ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
01	Légitatif et exécutif	61	Circulation routière
02	Services généraux	62	Transports publics
1	ORDRE ET SECURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	63	Trafic, autres
11	Sécurité publique	64	Télécommunications
14	Questions juridiques	7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
15	Service du feu	71	Approvisionnement en eau
16	Défense	72	Traitement des eaux usées
2	FORMATION	73	Gestion des déchets
21	Scolaire obligatoire	74	Aménagements
29	Autres systèmes éducatifs	75	Protection des espèces et du paysage
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	76	Lutte contre la pollution de l'environnement
31	Héritage culturel	77	Protection de l'environnement, autres
32	Culture, autres	78	R&D protection de l'environnement
33	Médias	79	Aménagement du territoire
34	Sport et loisirs	8	ÉCONOMIE PUBLIQUE
35	Eglises et affaires religieuses	81	Agriculture
4	SANTÉ	82	Sylviculture
42	Soins ambulatoires	84	Tourisme
43	Prévention	85	Industrie, artisanat et commerce
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	87	Combustibles et énergie
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	9	FINANCES ET IMPÔTS
52	Invalidité	91	Impôts
53	Vieillesse et survivants	92	Conventions fiscales
54	Famille et jeunesse	93	Péréquation financière et compensation des charges
55	Chômage	95	Quotes-parts, autres
56	Construction de logements sociaux	96	Administration de la fortune et de la dette
57	Aide sociale et domaine de l'asile	97	Redistributions
59	Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	99	Postes non ventilables

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Le plan des comptes, classification par nature :

Bilan		Compte de résultats		Compte des investissements	
1 Actif	2 Passif	3 Charges	4 Revenus	5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement
<i>10 Patrimoine financier</i>	<i>20 Capitaux de tiers</i>	<i>30 Charges de personnel</i>	<i>40 Revenus fiscaux</i>	<i>50 Immobilisations corporelles</i>	<i>60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF</i>
		<i>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</i>	<i>41 Patentés et concessions</i>	<i>51 Investissements pour le compte de tiers</i>	<i>61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers</i>
		<i>32 Charges d'armement (Confédération uniquement)</i>	<i>42 Taxes et redevances</i>	<i>52 Immobilisations incorporelles</i>	<i>62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF</i>
		<i>33 Amortissements du patrimoine administratif</i>	<i>43 Revenus divers</i>		<i>63 Subventions d'investissement</i>
<i>14 Patrimoine administratif</i>		<i>34 Charges financières</i>	<i>44 Revenus financiers</i>	<i>54 Prêts</i>	<i>64 Remboursements de prêts</i>
		<i>35 Attributions aux financements spéciaux et fonds</i>	<i>45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds</i>	<i>55 Participations et capital social</i>	<i>65 Transferts de participations dans le PF</i>
		<i>36 Charges de transfert</i>	<i>46 Revenus de transfert</i>	<i>56 Subventions d'investissement</i>	<i>66 Remboursements de subventions d'investissement</i>
		<i>37 Subventions redistribuées</i>	<i>47 Subventions à redistribuer</i>	<i>57 Subventions d'investissement redistribuées</i>	<i>67 Subventions d'investissement à redistribuer</i>
		<i>38 Charges extraordinaires</i>	<i>48 Revenus extraordinaires</i>	<i>58 Investissements extraordinaires</i>	<i>68 Recettes d'investissement extraordinaires</i>
	<i>29 Capital propre</i>	<i>39 Imputations internes</i>	<i>49 Imputations internes</i>	<i>59 Report au bilan</i>	<i>69 Report au bilan</i>
9 Comptes de clôture					

Les composantes du modèle comptable :

Manuel MCH2 Structure

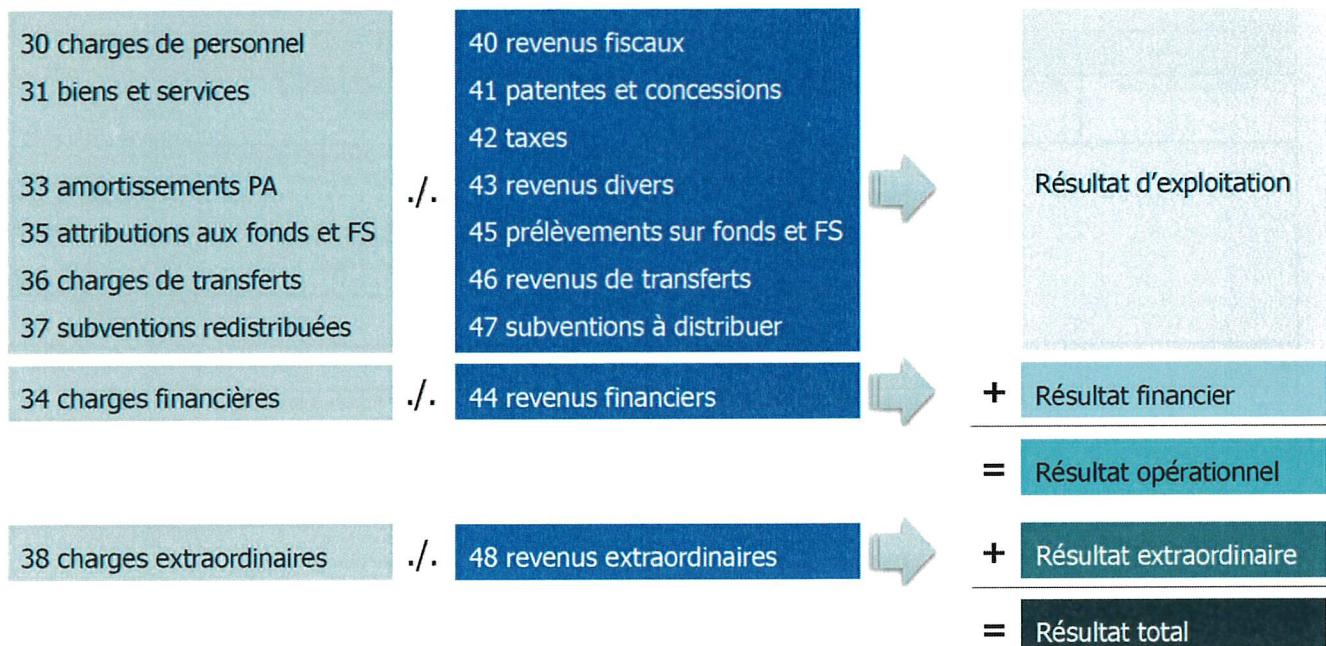
- le compte de résultats à deux niveaux;
- le bilan;
- le compte des investissements;
- le tableau des flux de trésorerie;
- l'annexe aux comptes:
 - Etat du capital propre
 - Associations de communes
 - Titres et participations
 - Prêts et garanties
 - Immobilisations du PA
 - Immobilisation du PF

PCV - RCCOM Art.22 Structure

- a. du compte de fonctionnement;
- b. du bilan;
- c. du tableau des investissements;
- d. d'une liste des engagements hors bilan;
- e. des comptes de chaque entente intercommunale

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{re} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

La présentation du compte de résultat :



Lors de sa séance du 30 septembre 2025, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2026. Celui-ci a été validé lors de sa séance du 28 octobre 2025.

Le budget présente un total de charges de Fr. 14'283'773.00 pour un total de revenus de Fr. 13'795'957.00, soit un déficit de Fr. 487'816.00, comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 1'124'430.00, une attribution aux financements spéciaux de Fr. 649.00, un prélèvement sur les financements spéciaux de Fr. 20'285.00, ainsi qu'un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de Fr. 450'000.00.

Le budget 2026 a été préparé en tenant compte du maintien du point d'impôt à 73 points.

Avec le nouveau plan comptable MCH2, seuls 3 domaines restent des domaines autofinancés : Il s'agit des fonctions 7100 approvisionnement en eau, 720 traitement des eaux usées et 7300 gestion des déchets urbains.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Le budget 2026 prévoit une attribution aux financements spéciaux pour l'approvisionnement en eau de Fr. 649.00 tandis que le traitement des eaux usées et la gestion des déchets urbains prévoient un résultat déficitaire qui sera compensé par des prélèvements de respectivement Fr. 16'125.00 et Fr. 4'160.00 sur les comptes de réserve correspondant.

La marge d'autofinancement est positive et s'élève à Fr. 166'978.00, selon tableau ci-dessous, et les amortissements hypothécaires prévisibles s'élèvent à Fr. 921'003.33.

Marge autofinancement budget 2026		
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-487'816.00
33	+ Amortissements du patrimoine administratif	1'124'430.00
35	+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	649.00
45	- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-20'285.00
48	- Prélèvement sur la réserve budgétaire	-450'000.00
Marge d'autofinancement		166'978.00

Nous pouvons constater que la marge d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir les amortissements hypothécaires. Mais un excédent de liquidités des années antérieures nous permettrait d'absorber cette différence si nécessaire. Néanmoins, nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements, ce qui a pu être réalisé ces dernières années.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

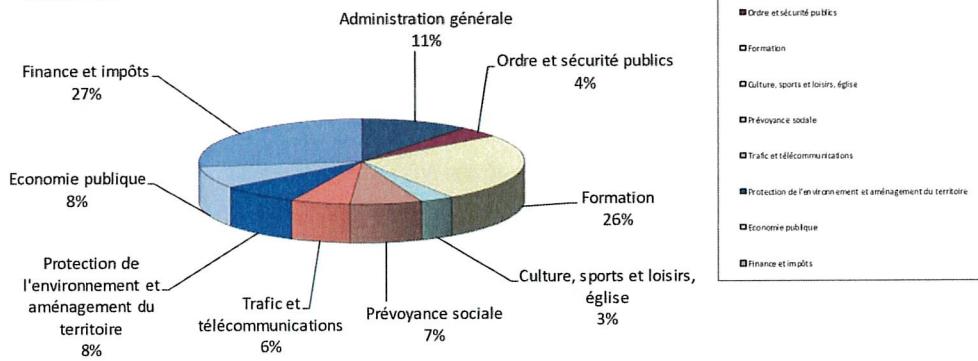
Charges par fonction



Commune de Gimel

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024
Administration générale	1'530'979.00	10.72%	1'332'206.00	9.13%	1'292'304.06 9.91%
Ordre et sécurité publics	607'712.00	4.25%	612'587.00	4.20%	401'188.30 3.08%
Formation	3'683'311.00	25.79%	3'121'716.00	21.39%	2'988'452.10 22.91%
Culture, sports et loisirs, église	470'644.00	3.29%	452'461.00	3.10%	397'661.95 3.05%
Prévoyance sociale	1'023'906.00	7.17%	1'597'416.00	10.94%	1'248'384.10 9.57%
Trafic et télécommunications	837'011.00	5.86%	1'437'958.00	9.85%	1'160'054.25 8.89%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'105'367.00	7.74%	1'173'063.00	8.04%	1'164'329.12 8.93%
Economie publique	1'185'222.00	8.30%	1'038'738.00	7.12%	1'260'746.46 9.66%
Finance et impôts	3'839'621.00	26.88%	3'830'740.00	26.24%	3'097'515.12 23.74%
Totaux	14'283'773.00	100.00%	14'596'885.00	100.00%	13'010'635.46 99.73%
Bénéfice	-	0.00%	-	0.00%	34'809.31 0.27%
Totaux	14'283'773.00	100.00%	14'596'885.00	100.00%	13'045'444.77 100.00%

Budget 2026



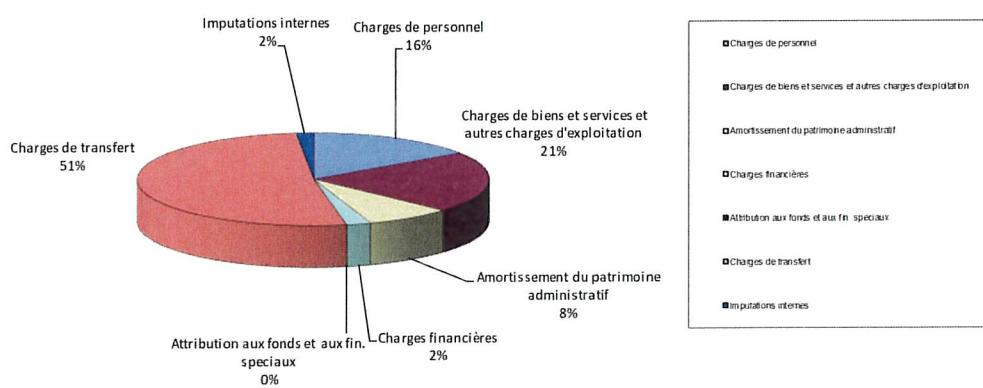
Charges par nature



Commune de Gimel

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024
Charges de personnel	2'230'309.00	15.61%	2'187'010.00	14.98%	2'131'365.15 16.38%
Charges de biens et services et autres charge	3'037'389.00	21.26%	3'697'803.00	25.33%	3'859'795.39 29.67%
Amortissement du patrimoine administratif	1'124'430.00	7.87%	991'400.00	6.79%	816'782.00 6.28%
Charges financières	319'992.00	2.24%	302'021.00	2.07%	232'048.26 1.78%
Attribution aux fonds et aux fin. spéciaux	649.00	0.00%	37'358.00	0.26%	78'892.06 0.61%
Charges de transfert	7'344'844.00	51.42%	7'381'293.00	50.57%	5'891'752.60 45.28%
Imputations internes	226'160.00	1.58%		0.00%	
Totaux	14'283'773.00	100.00%	14'596'885.00	100.00%	13'010'635.46 100.00%

Budget 2026



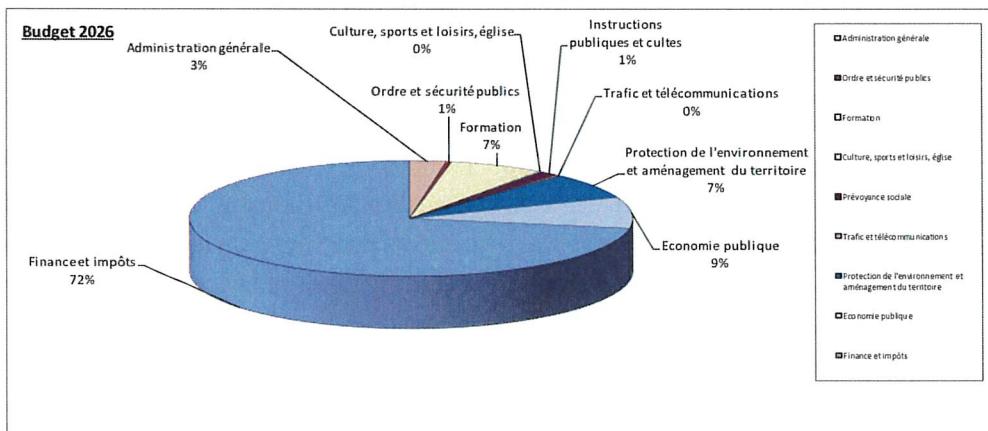
- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Revenus par fonction



Commune de Gimel

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	
Administration générale	362'070.00	2.53%	149'162.15	1.14%
Ordre et sécurité publics	53'633.00	0.38%	53'787.45	0.41%
Formation	953'310.00	6.67%	921'928.00	6.32%
Culture, sports et loisirs, église	27'024.00	0.19%	20'524.00	0.14%
Prévoyance sociale	189'100.00	1.32%	189'100.00	1.30%
Trafic et télécommunications	34'720.00	0.24%	569'470.00	3.90%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'008'880.00	7.06%	1'029'314.47	7.89%
Economie publique	1'199'290.00	8.40%	1'325'639.91	10.16%
Finance et impôts	9'967'930.00	69.78%	9'098'128.06	69.74%
Totaux	13'795'957.00	96.58%	13'045'444.77	100.00%
Perte	487'816.00	3.42%		0.00%
Totaux	14'283'773.00	100.00%	13'045'444.77	100.00%

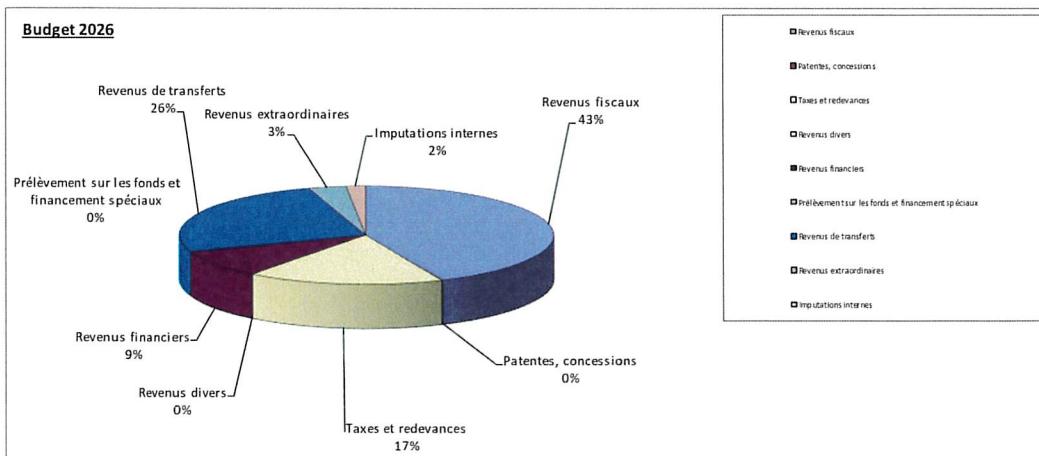


Revenus par nature



Commune de Gimel

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	
Revenus fiscaux	5'980'390.00	43.35%	5'976'300.00	42.26%
Patentes, concessions	7'975.00	0.06%	7'500.00	0.05%
Taxes et redevances	2'329'575.00	16.89%	2'322'150.00	16.42%
Revenus divers		0.00%		0.00%
Revenus financiers	1'239'654.00	8.99%	1'174'172.00	8.30%
Prélèvement sur les fonds et financement spé	20'285.00	0.15%	611'130.00	4.32%
Revenus de transferts	3'541'918.00	25.67%	4'018'129.00	28.41%
Revenus extraordinaires	450'000.00		32'000.00	
Impayations internes	226'160.00	1.64%		
Totaux	13'795'957.00	100.00%	14'141'381.00	100.00%



- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Impôts

Les impôts ont été calculés sur la base des comptes 2024 au taux de 73.00 et tiennent compte d'une augmentation de 1% selon les recommandations du Canton.

En effet, comme l'année précédente, plusieurs paramètres comme l'instabilité financière des entreprises, l'augmentation des déductions sociales (primes assurance maladie, frais de garde et contribuables modestes) liées à la stratégie fiscale cantonale auront certainement un impact sur le revenu des impôts mais actuellement difficilement chiffrable.

Péréquation directe – Cohésion sociale

Fonction 9300/1110 :

La nouvelle péréquation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Les principaux changements impliquent que la facture de la cohésion sociale se calcule dorénavant en fonction du nombre d'habitants et non plus en fonction de la valeur du point d'impôt, ainsi notre participation augmente, notamment avec l'abandon des dépenses thématiques.

Toutefois, les acomptes prévisionnels sont en baisse par rapport au budget 2025. Les principaux écarts se retrouvent au niveau de la participation à la cohésion sociale qui passe d'un montant de Fr. 970.00 par habitant en 2025 à Fr. 984.00 par habitant en 2026, mais avec une baisse de 7 habitants pour Gimel. L'écart du revenu fiscal standardisé a légèrement diminué et de ce fait le retour pour notre commune est un peu plus faible. Cependant, les prélèvements sur les recettes conjoncturelles (successions, donations, droit mutation et gain immobilier) sont plus faibles au vu de nos résultats de 2024.

Le tableau ci-dessous montre l'écart par rapport à l'ancienne péréquation. La comparaison est influencée par les montants des dépenses thématiques de ces dernières années qui nous ont été favorables.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

<u>Comparatif 2020-2026</u>	<u>Péréquation - cohésion sociale</u>					<u>NPIV</u>	<u>NPIV</u>
	2020 décompte	2021 décompte	2022 décompte	2023 décompte	2024 décompte	2025 acompte	2026 acompte
Cohésion sociale							
Participation	1'441'074	1'280'724	1'279'641	1'188'023	1'070'394	2'392'254	2'418'559
Péréquation directe							
Alimentation	1'345'186	1'316'217	1'364'249	1'391'474	1'474'407	1'068'581	1'032'862
Compensation	- 1'489'263	- 1'626'842	- 1'652'524	- 1'730'025	- 1'691'086	- 2'910'009	- 2'976'940
Dépenses thématique							
Compensation	- 251'071	- 567'952	- 537'572	- 841'544	- 629'460	-	-
Facture policière							
Alimentation	212'182	212'554	214'839	212'598	221'736	401'052	401'408
Total	1'258'108	614'701	668'633	220'526	445'991	951'878	875'889

Formation

Les frais scolaires (fonction 2199) découlent du budget de l'ASSAGIE⁽⁶⁾.

Notre participation s'élève à Fr. 1'735'655.70, contre Fr. 737'100.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de Fr. 898'255.70 pour un total de 340 élèves gimelans.

Notre participation, après avoir fortement augmenté en 2025 avec notamment la perte du revenu de location du Marais II, est stable par rapport au budget 2025.

Les bâtiments, tels que le Marais I, II & III, la salle omnisports et le bâtiment multifonctions, sont à présent liés au scolaire et se retrouvent sous la fonction 2170 « Bâtiments scolaires ».

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{re} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Le budget de l'ASSAGIE⁽⁶⁾ ci-après pour information :

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026
REPARTITION DES FRAIS SCOLAIRES**



Budget scolaire à charge des communes pour 2026 9 305 750.00

Communes	Elèves	Elèves	Elèves	Elèves	Elèves	Total	Taux Enfants scol.	Répartition par élèves	Nbre habit.	Répartition par habitants	TOTAL	Locations	Part forfaitaire Encadrement parascolaire	Coût net
	1-BH	9-11H	ACC/CRPS	Dérog. Ext.	RACC*									
Allaman	19	10				29	6.7%	82 276.40	430	134 884.10	217 160.50			217 160.50
Aubonne	278	141	1		6	426	11.0%	1 208 612.80	3 862	1 211 447.80	2 420 060.60	-1 757 600.00	-135 000.00	527 460.60
Bougy-Villars	23	8		1		30	5.9%	85 113.60	511	160 292.50	245 406.10			245 406.10
Buchillon	36	16	1		1	54	7.5%	153 204.40	686	215 187.20	368 391.60	-221 600.00		146 791.60
Essertines-sur-Rolle (Elèves 1 à 8 harmos)	49					49	6.2%	139 018.80	348	109 162.00	248 180.80	-117 500.00		130 680.80
Etoy	193	84		2	4	283	9.5%	802 904.60	2 966	930 386.80	1 733 291.40	-1 305 500.00	-110 700.00	317 091.40
Féchy	63	27	3	1	1	95	10.3%	269 526.30	919	288 275.60	557 801.90	-879 900.00		-322 098.10
Gimel	257	78	1		4	340	13.8%	964 620.40	2 458	771 035.30	1 735 655.70	-737 100.00	-100 300.00	898 255.70
Lavigny	90	45		2	2	139	12.6%	394 359.50	1 100	345 052.40	739 411.90	-264 000.00		475 411.90
Saubraz	34	22		1	1	58	13.0%	164 552.90	446	139 903.10	304 456.00			304 456.00
Saint-Livres	57	25			1	83	11.6%	235 480.90	715	224 284.10	459 765.00			459 765.00
Saint-Oyens (Elèves 1 à 8 harmos)	54					54	11.8%	153 204.40	392	122 964.10	276 168.50			276 168.50
Total	1 153	454	6	7	20	1 640	10%	4 652 875.00	14 833	4 652 875.00	9 305 750.00	-5 283 200.00	-346 000.00	3 676 550.00

Sources :
Etat enclassement selon export 07/2025
Population SCRIS 31.12.2024
*RACC - Pas connus pris réel 2024/2025

	ASSAGIE	Enf&Jenn	TOTAL	Prop. hab.	hab. 31.12
Essertines-sur-Rolle	49	62	111	0.44	789
St-Oyens	54	9	63	0.86	457
Total élèves hors regroupement	9	9	0		18
TOTAL GENERAL (avec dérogations et classes RACC)					1 658

(C2023 = 1778 et B/24 = 1742)

	B/26	C/24	B/25
S/répartition 50%	2 806	2 535	2 792
S/total des charges	5 613	5 069	5 585

	314	290	323
S/répartition 50%			
S/total des charges	627	580	646

Associations intercommunales

SDIS Etraz-Région (fonction 1500)-service défense contre l'incendie et de secours :

Notre participation est stable par rapport à 2025 avec un coût de Fr. 43.50 par habitant.

En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 31'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Protection civile (fonction 1620) :

Les coûts sont stables par rapport à 2025 et s'élèvent à Fr. 21.45 par habitant pour 2026.

Forêts (fonction 8200) :

Au niveau du Groupement forestier de la Saubrette, les coûts de notre participation comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier et sont compris dans les comptes sylviculture. Un contrat de bail a été conclu et les frais relatifs aux coupes et ventes de bois sont transférés au Groupement forestier de la Saubrette. Le contrat de bail est conclu pour une durée de 6 ans.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{re} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Accueil de jour

Notre participation au réseau Ajema, accueil de jour des enfants Morges-Aubonne, a été annulée à la suite de la sortie de notre commune de ce réseau. L'ASSAGIE⁽⁶⁾ reprend la gestion du réseau d'accueil des enfants et notre participation s'élève à Fr. 1'184'236.65. Ce montant est réparti entre l'accueil préscolaire pour un total de Fr. 565'617.00 (fonction 5450) et l'accueil parascolaire pour un total de Fr. 618'619.00 (fonction 2180).

Le nouveau bâtiment de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) se retrouve sous cette fonction (2180.01)

Le budget de l'ASSAGIE⁽⁶⁾ ci-après pour information :



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 REPARTITION DES FRAIS D'ACCUEIL DE JOUR

Communes	Hab.	Heures prévues	TOTAL	Heures prévues	TOTAL	Heures prévues	TOTAL	Heures prévues	TOTAL	Total Accueil de jour LAJE
Allaman	430	15 458	89 771.05	7 957	69 612.45	1 418	7 260.45	0	1 438.85	168 082.80
Aubonne	3 862	114 292	724 086.65	110 090	756 969.80	15 345	70 554.75	4 218	24 068.95	1 575 680.15
Bougy-Villars	511	8 396	73 283.45	4 993	67 502.30	0	5 175.80	0	1 709.85	147 671.40
Buchillon	686	3 084	70 964.80	14 204	116 206.30	0	6 948.30	190	2 797.55	196 916.95
Etoy	2 986	47 919	422 633.90	66 394	519 423.10	15 210	61 203.00	3 914	20 267.45	1 023 527.45
Féchy	919	25 314	165 998.70	24 829	175 462.10	2 700	14 839.85	0	3 075.10	359 375.75
Gimel	2 458	85 925	504 995.05	102 714	593 139.00	17 438	60 622.15	6 530	25 480.45	1 184 236.65
Lavigny	1 100	39 139	228 291.60	26 893	200 379.70	8 055	27 644.10	1 235	6 944.25	463 259.65
Saubraz	446	21 047	109 900.40	15 983	98 570.10	3 420	11 524.05	0	1 492.35	221 486.90
Saint-Livres	715	10 604	98 709.25	20 680	141 160.75	5 265	18 028.60	2 337	8 568.10	266 466.70
Saint-Oyens	457	12 906	83 612.15	26 562	135 742.40	3 083	10 945.10	0	1 529.20	231 828.85
			2 572 247.00		2 874 168.00		294 746.00		97 372.00	
Total	14 550	384 084	2 572 247.00	421 299	2 874 168.00	71 934	294 746.15	18 424	97 372.10	5 838 533.25

Sources :

Heures d'accueil : Kibe 07.2025

Population SCRIS 31.12.2024

Fonction 54 Famille et jeunesse

Le centre des jeunes (fonction 5440) se retrouve sous la fonction « mesure pour la jeunesse », ainsi que le Jardin d'enfants la Souris Verte (fonction 5450.01) sous « prestations aux familles ».

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Le budget a été calculé en tenant compte des différents éléments annoncés.

Autorité et personnel

Le poste salaire (nature 30) passe de Fr. 2'187'010.00 selon le budget 2025 à Fr. 2'230'309.00 pour le budget 2026. Ce poste inclus, le salaire du personnel et des autorités, les charges sociales, ainsi que les frais liés aux formations et autres charges de personnel (excursions, cadeaux, repas etc.).

Le nombre d'unité personnel (UP-ETP) prévu pour les différents services sont :

Administration/service technique : 4.6

Voirie/espaces verts : 4 + auxiliaires pour l'été

Conciergerie : 3.8 + nettoyage scolaire et bâtiments en été

Centre des jeunes : 2.8

Souris Verte : 0.8179 + 1 auxiliaire en cas d'absence

Bibliothèque : 0.50

Apprentis : 3 (administration, voirie et conciergerie)

Organiste : 1 personne

Soit un total de 16.52 équivalent plein temps (hors apprentis, auxiliaire et organiste)

Autres charges administratives

Fonction « administration générale » (0) :

Le plan comptable MCH2⁽¹⁾ demande la subdivision entre l'administration générale (greffe, fonction 0220) et l'administration des finances et contributions (bourse, fonction 0210). D'autre part, le contrôle des habitants a également rejoint la fonction administration générale (fonction 0221)

La fonction 0210 « administration des finances et contributions » inclus les frais de perception des impôts.

Le service informatique (0220.01) n'existe plus en tant que tel, et devient un service à répartir entre les utilisateurs. Le montant budgétisé correspond aux comptes 2024. Le montant a été réparti entre la bourse, le greffe et le contrôle des habitants. Il en est de même pour le bâtiment administratif (fonction 0220.02) et quelques frais administratifs (matériel de bureau, photocopies, télécommunications etc.)

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

La fonction « Questions juridiques » 1400 comprend la gestion de la police du commerce et des patentes.

Routes et services industriels

Fonction 61 Circulation routière

Cette fonction est subdivisée en

6150.00 routes communales

6150.01 dépôts et hangar de la voirie

6150.02 service technique

6151.00 places de stationnement

6190.00 éclairage de Noël

Un montant de Fr. 100'000 a été mis au budget pour le suivi de l'entretien des routes, dans l'attente de la fusion avec Saubraz et St-Oyens.

Fonction 71 Approvisionnement en eau :

Cette fonction présente une attribution à la réserve financements spéciaux d'un montant de Fr. 649.00. A signaler que les fontaines publiques sont ressorties sous la fonction 7101.00 afin de ne pas influencer les attributions aux financements spéciaux.

Fonction 72 Traitement des eaux usées :

Les prévisions sont déficitaires et un prélèvement sur les financements spéciaux est inclus à hauteur de Fr. 16'125.00.

D'autre part, le montant concernant le financement des frais d'étude du projet de station d'épuration régionale est maintenu pour un montant de Fr. 10'000.00.

Fonction 73 Gestion des déchets :

La gestion de la déchèterie est maintenue avec l'entreprise Henny pour 2026.

Le budget a été calculé avec une taxe annuelle inchangée de Fr. 110.00 par personne.

Afin d'équilibrer ce service, un prélèvement sur le fond de réserve de Fr. 4'160.00 est effectué.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

A noter que la gestion des déchets non urbains ne fait pas partie des financements spéciaux et que ces frais peuvent être couvert par l'impôt. Il s'agit des prestations liées aux déchets carnés.

Fonction 7610 Protection de l'air et du climat

Le compte « plan climat, PECC », ouvert en 2022, est à nouveau alimenté à raison de Fr. 20'000.00 pour la poursuite du PECC (plan énergie et climat communal).

Fonction 87 Combustible et énergie :

Le montant inscrit au budget 2026 est une moyenne des achats et ventes de gaz entre 2023 et 2024. Il est prévu une baisse de 2 centimes du prix du gaz à partir de janvier 2026.

Mais nous devons constater une diminution de la consommation, à mettre en relation avec le remplacement des installations de chauffage à gaz par des pompes à chaleur.

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Présentation du résultat échelonné

Résultat échelonné budget 2026		
30	Charges de personnel	-2'230'309.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-3'037'389.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	-1'124'430.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-649.00
36	Charges de transfert	-7'344'844.00
37	Subventions redistribuées	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-13'737'621.00
40	Revenus fiscaux	5'980'390.00
41	Patentes et concessions	7'975.00
42	Taxes et redevances	2'329'575.00
43	Revenus divers	0.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	20'285.00
46	Revenus de transferts	3'541'918.00
47	Subventions à redistribuer	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		11'880'143.00
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1'857'478.00
34	Charges financières (-)	-319'992.00
44	Revenus financiers (+)	1'239'654.00
RESULTAT FINANCIER		919'662.00
RESULTAT OPERATIONNEL		-937'816.00
38	Charges extraordinaires (-)	0.00
48	Revenus extraordinaires (+)	450'000.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		450'000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-487'816.00

Résultat échelonné simplifié budget 2026		
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1'857'478.00
RESULTAT FINANCIER		919'662.00
RESULTAT OPERATIONNEL		-937'816.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		450'000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-487'816.00

- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours maintenir notre vigilance sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Les charges non maîtrisables supportées par la commune demeurent conséquentes.

D'autre part, il se peut que des montants budgétés dans certains comptes puissent être comptabilisés dans d'autres natures au cours de l'année, afin d'améliorer la qualité et la transparence des comptes et budgets des années suivantes.

Le budget 2026 a été remis à la commission des finances pour étude et la Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2026 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 13'795'957.00 et aux dépenses la somme de Fr. 14'283'773.00, soit un excédent de charges de Fr. 487'816.00.



- 1) Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération
- 2) Modèle comptable harmonisé de 1^{ère} génération
- 3) Plan comptable vaudois
- 4) Règlement sur la comptabilité des communes
- 5) Conférence des directeurs cantonaux des finances
- 6) Association scolaire Aubonne et Gimel-Etoy